



Fonds de technologie

GARANTIES POUR UNE PROTECTION
INNOVANTE DU CLIMAT



www.fonds-de-technologie.ch

Protection du climat pour but

Instrument: Cautionnement de prêt pour les PME suisses innovantes

Offre du Fonds de technologie

Le fonds de technologie cautionne des prêts aux entreprises suisses dont les produits innovants permettent d'obtenir une réduction durable des émissions de gaz à effet de serre.

Conditions des cautionnements de prêt

- Cautionnement solidaire en montant de CHF 50'000 à CHF 3 millions
- Durée maximale de 10 ans
- Bailleurs de fonds: Banques suisses ou d'autres bailleurs de fonds appropriés ayant un siège en Suisse
- Émolument annuel de 0.9% du cautionnement.

Quatre domaines des technologies promues



Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Utilisation efficace de l'énergie électrique



Utilisation d'énergies renouvelables



Utilisation parcimonieuse des ressources naturelles



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

e-mail: info@technologiefonds.ch téléphone: +41 44 269 61 40
Secrétariat mandaté par l'OFEV:

emerald
Technology Ventures



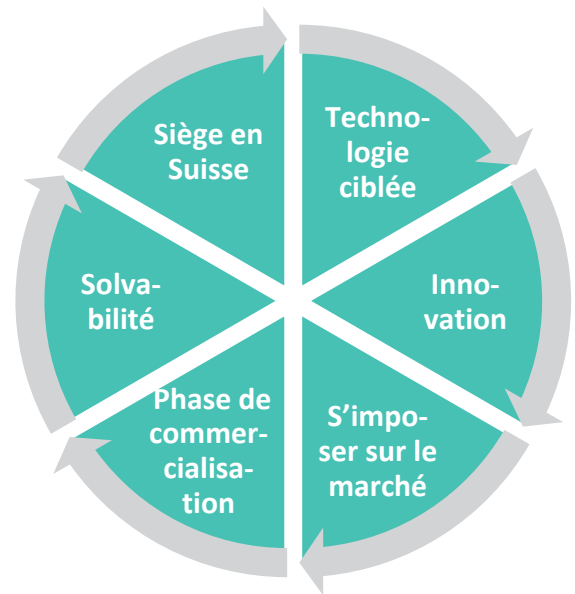
south pole
group

Bonnes chances de s'imposer sur le marché

Le Fonds soutient la commercialisation des innovations

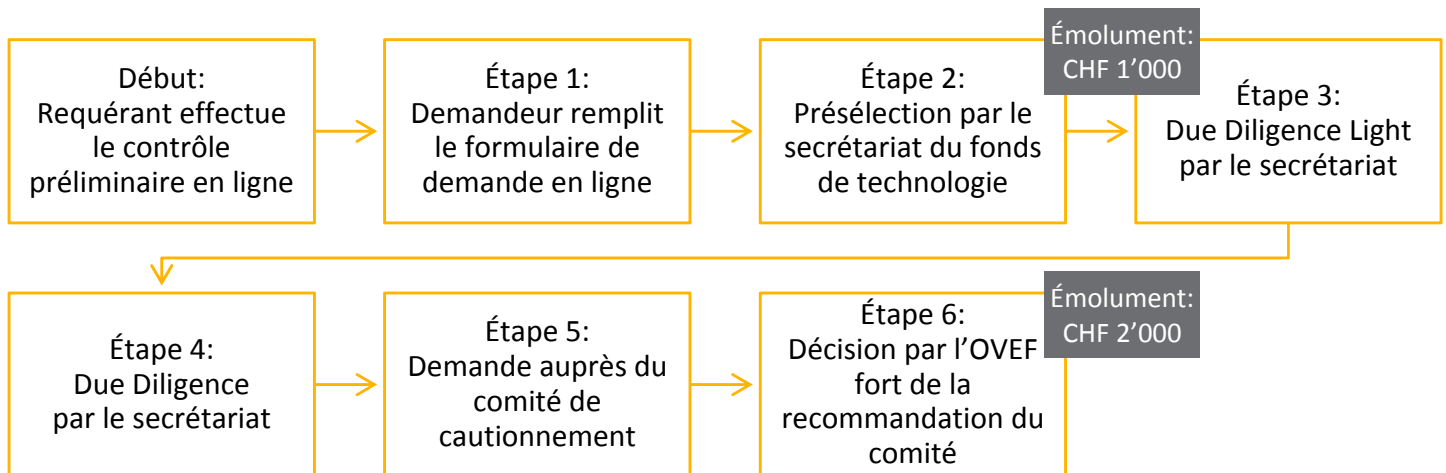
Conditions préalables

- Produit ou procédé dans un des quatre domaines des technologies promues
- Produit ou procédé innovant qui a de bonnes chances de s'imposer sur le marché
- L'entreprise requérante a un prototype commercialisable – et idéalement déjà génère des ventes
- Le projet ne pourrait pas être réalisé sans le cautionnement demandé
- L'entreprise requérante est solvable et a un siège en Suisse (aussi: filiale suisse d'un groupe international)
- Le bailleur de fonds a un siège en Suisse.



Soumettre le formulaire de demande de cautionnement en ligne

Vérification des demandes en plusieurs étapes



Important:

Une réponse négative est possible à chaque étape de la vérification si l'éligibilité de la technologie ou la solvabilité de l'entreprise n'est pas satisfait. Le requérant est informé par courrier.

Pour en savoir plus visitez le site internet du fonds de technologie:

www.fonds-de-technologie.ch